

RCS : EPINAL Code greffe : 8801

Documents comptables

REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIETES

**Le greffier du tribunal de commerce de EPINAL atteste l'exactitude des informations
transmises ci-après**

Nature du document : Documents comptables (B-S)

Numéro de gestion : 1998 B 50084 Numéro SIREN : 419 772 397 Nom ou dénomination : aXeL Expertise
--

Ce dépôt a été enregistré le 20/02/2023 sous le numéro de dépôt 527

SEAN'S
VALEUR

LEGALE

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12					
Adresse de l'entreprise : 19 Av.de la Fontenelle		Durée de l'exercice précédent * 12					
Numéro SIRET * 4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6		Néant ☐ *					
		Exercice N. clos le, 30062022					
		N-1 30062021					
		Net 3					
		Net 4					
Capital souscrit non appelé (I)		AA					
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC			
		Frais de développement *	CX	CQ			
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AG			
		Fonds commercial (1)	AH	AI			
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK			
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM			
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AO			
		Constructions	AP	AO			
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS			
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU			
		Immobilisations en cours	AV	AW			
		Avances et acomptes	AX	AY			
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT			
		Autres participations	CU	CV	1 396 386		
		Créances rattachées à des participations	BB	BC			
		Autres titres immobilisés	BD	BE			
		Prêts	BF	BG			
		Autres immobilisations financières *	BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	1 396 386	BK	1 396 386	1 396 386	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM			
		En cours de production de biens	BN	BO			
		En cours de production de services	BP	BQ			
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS			
		Marchandises	BT	BU			
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW			
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	34 231	18 721	
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 163	1 429	
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC			
		Valeurs mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	248 750	248 750	
		Disponibilités	CF	CG	578 779	575 080	
		Charges constatées d'avance (3) *	CH	CI	819	819	
Comptes de régularisation	TOTAL (III)		CJ	866 743	CK	866 743	844 799
	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW					
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM					
	Ecart de conversion actif * (VI)	CN					
	TOTAL GENERAL (I à VI)		CO	2 263 128	1A	2 263 128	2 241 185
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes :		(3) Part à plus d'un an :		CR	
Clause de réserve de propriété : *		Immobilisations :		Stocks :		Créances :	

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐ *		
		Exercice N	Exercice N-1	
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK ☐)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3)* (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1 ☐)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ ☐)	DG	1 754 662	1 727 898
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	363 108	376 764
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TO TAL (I)	DL	2 217 161	2 204 053
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TO TAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TO TAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐ EI ☐)	DV	6 960	7 176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 067	2 929
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 941	27 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	Produits constatés d'avance (4)	EB		
TO TAL (IV)	EC	45 967	37 132	
	Ecart de conversion passif *	(V)	ED	
TO TAL GENERAL (I à V)	EE	2 263 128	2 241 185	
RENVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 967	37 132
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires			Total	
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue $\left\{ \begin{array}{l} \text{biens*} \\ \text{services *} \end{array} \right.$	FD		FE		FF		
		FG	168 427	FH		FI	168 427	142 699
	Chiffres d'affaires nets*	FJ	168 427	FK		FL	168 427	142 699
	Production stockée *					FM		
	Production immobilisée *					FN		
	Subventions d'exploitation					FO		
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)					FP		
	Autres produits (1) (11)					FQ	1	
	Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	168 428
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 921	8 376
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 536	1 620
	Salaires et traitements *					FY	103 027	101 118
	Charges sociales (10)					FZ	40 648	39 118
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations $\left\{ \begin{array}{l} - \text{dotations aux amortissements *} \\ - \text{dotations aux provisions} \end{array} \right.$				GA		
						GB		
			Sur actif circulant : dotations aux provisions *			GC		
		Pour risques et charges : dotations aux provisions				GD		
	Autres charges (12)					GE	4	6
	Total des charges d'exploitation (4) (II)					GF	177 136	150 238
1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)					GG	(8 708)	(7 539)	
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	374 594	333 306
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM		36 845
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	374 594	370 151
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	352	665
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)					GU	352	665	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)					GV	374 242	369 486	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)					GW	365 535	361 947	

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	139 835
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	139 835
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	122 815
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	122 815
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 020
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 427
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	543 022
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	179 915
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	363 108
RENOIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières	HY	
	{ produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IG	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier *	HP	
	{ - Crédit-bail immobilier	HQ	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	IH	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	IJ	374 594
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IK	333 306
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du C.G.I.)	HX	
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)	RC	
	Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	RD	
	(9) Dont transferts de charges	A1	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	A2	
(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A3		
(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A4		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6	A9		
dont cotisations facultatives Madelin A7	A8		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :	Exercice N		
	Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels	
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :	Exercice N		
	Charges antérieures	Produits antérieurs	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Etats financiers au 30/06/2022**ANNEXE**

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de **2 263 128 euros**.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total **produits** de **543 022 euros** et un total **charges** de **179 915 euros**, dégageant ainsi un **résultat** de **363 108 euros**.

L'exercice considéré débute le **01/07/2021** et finit le **30/06/2022**.
Il a une durée de **12** mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux actifs.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du COVID 19 n'a pas impacté les comptes 2021-2022.

Capital social

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00

Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Total des Charges à payer		7 678
Emprunts et dettes financières divers <i>INT COURUS A PAYER</i>	352	352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	2 967	2 967
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION POUR PRIMES</i> <i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i> <i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	3 000 1 200 160	4 360

Produits à recevoir

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Total des Produits à recevoir		12 016
Autres créances clients		12 016
FACTURES A ETABLIR	12 016	

Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION COTISATIONS ORDRE ET CRCC			819	819
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				819

Effectif moyen

		30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		2	

--

Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Entreprises liées

Entreprises avec un
lien de participationDettes, créances
représentées par
effets de commerce

Bilan Actif

Capital souscrit non appelé

Actif immobilisé

Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles
 Avances, acomptes sur immobilisations corporelles
 Participations
 Créances sur participations
 Prêts
 Autres titres immobilisés
 Autres immobilisations financières

1 396 386

Actif circulant

Avances, acomptes versés sur commandes
 Clients et comptes rattachés
 Autres créances
 Capital souscrit appelé non versé
 Valeurs mobilières de placement
 Disponibilités

34 231

2 354

Bilan Passif

Dettes

Emprunts obligataires convertibles
 Autres emprunts obligataires
 Emprunts et dettes envers établissements de crédits
 Emprunts et dettes financières divers
 Avances, acomptes reçus sur commandes
 Dettes fournisseurs comptes rattachés
 Dettes sur immobilisations et comptes rattachés
 Autres dettes

Engagements financiers

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Engagements
financiers donnésEngagements
financiers reçus

Effets escomptés non échus		
Avals, cautions et garanties		
Engagements de crédit-bail		
Engagements en pensions, retraite et assimilés		
Autres engagements		
Total des engagements financiers (1)		
(1) Dont concernant : Les dirigeants Les filiales Les participations Les autres entreprises liées		

Certifié conforme
à l'original

"aXeL Expertise"

Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80.000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle
88100 SAINT DIE DES VOSGES

R.C.S. EPINAL 419 772 397

*** * ***

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE ANNUELLE
EN DATE DU 14 DECEMBRE 2022

PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT ET RESOLUTION ADOPTEE

I-PROPOSITION D'AFFECTATION DU RESULTAT

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le 30 juin 2022 s'élevant à **363.107,82 €** comme suit :

Bénéfice	363.107,82 €
Compte « Autres Réserves » antérieur	+ 1.754.661,99 €

A la disposition des associés	2.117.769,81 €
Distribution de dividendes	- 370.000,00 €
Soit 92,50 € par action	-----
Le solde, soit	1.747.769,81 €
au compte "Autres Réserves".	

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ↓ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ↓ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les

contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensés de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 69.097,50 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 300.902,50 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Montant éligible à abattement de 40 %</u>
2020/21	350.000 €	Oui à hauteur de 65.187,50 € Non à hauteur de 284.812,50 €
2019/20	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €
2018/19	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €

II-RESOLUTION ADOPTEE

TROISIEME RESOLUTION – AFFECTATION DU RESULTAT

L'Assemblée Générale, sur proposition du Président, décide d'affecter le bénéfice de l'exercice clos le **30 juin 2022** s'élevant à **363.107,82 €** comme suit :

Bénéfice	363.107,82 €
Compte « Autres Réserves » antérieur	+ 1.754.661,99 €

A la disposition des associés	2.117.769,81 €
Distribution de dividendes	- 370.000,00 €
Soit 92,50 € par action	-----
Le solde, soit au compte "Autres Réserves".	1.747.769,81 €

Les dividendes seront mis en paiement à compter de ce jour.

Le régime fiscal applicable aux dividendes est le suivant :

- les dividendes seront soumis au taux forfaitaire unique d'imposition des revenus mobiliers de 30 % s'agissant d'une distribution au profit de personnes physiques, soit 12,8% au titre de l'impôt sur le revenu et 17,2% au titre des prélèvements sociaux.

Les dividendes versés aux personnes physiques seront donc précomptés par la société du ou des prélèvements à la source suivant :

- ✚ d'un prélèvement social obligatoire de 17,2 %,
- ✚ d'un prélèvement au taux de 12,8 % pour les personnes physiques fiscalement domiciliées en France (article 117 quater nouveau du Code général des impôts). Pour le calcul de ce prélèvement, les revenus sont retenus pour leur montant brut. Toutefois, les personnes physiques appartenant à un foyer fiscal dont le revenu fiscal de référence de l'avant-dernière année, tel que défini au 1° du IV de l'article 1417, est inférieur à 50 000 Euros pour les contribuables célibataires, divorcés ou veufs et à 75 000 Euros pour les contribuables soumis à une imposition commune peuvent demander à être dispensées de ce prélèvement dans les conditions prévues à l'article 242 quater. Ce prélèvement s'impute sur l'impôt sur le revenu dû au titre de l'année au cours de laquelle il a été opéré. S'il excède l'impôt dû, l'excédent est restitué.

- Toutefois, ces dividendes étant éligibles à l'abattement de 40 % mentionné au 2° du 3 de l'article 158 du CGI à hauteur de 69.097,50 €, les personnes physiques pourront néanmoins, lors de leur déclaration de revenus, opter pour l'application de cet abattement et l'imposition des revenus suivant le barème progressif de l'impôt sur le revenu. Les prélèvements sociaux seront assis sur le montant avant abattement.

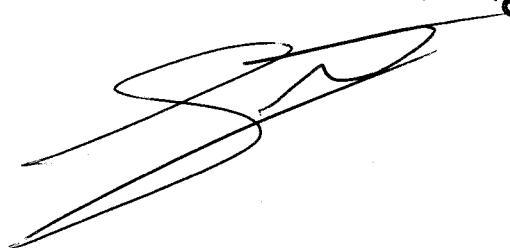
- Ces dividendes ne sont éligibles à aucun abattement, ni à aucun prélèvement social, à hauteur de 300.902,50 €, s'agissant d'une distribution au profit de personne morale.

L'Assemblée Générale prend ensuite acte des distributions suivantes de dividendes au titre des trois précédents exercices :

<u>Exercice</u>	<u>Dividendes</u>	<u>Montant éligible à abattement de 40 %</u>
2020/21	350.000 €	Oui à hauteur de 65.187,50 € Non à hauteur de 284.812,50 €
2019/20	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €
2018/19	300.000 €	Oui à hauteur de 100.875 € Non à hauteur de 199.125 €

Cette résolution est adoptée à **"l'unanimité"**

**Certifié conforme
à l'original**



**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
Au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

419 772 397 RCS EPINAL

Présenté par :

VRM AUDIT SARL
Commissaires aux Comptes
56 rue d'Alsace

54300 LUNEVILLE

(Ce rapport contient vingt pages)



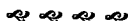
VRM AUDIT

SOCIÉTÉ DE COMMISSAIRES AUX COMPTES
Membre de la Compagnie Régionale du Ressort de la Cour d'Appel de Nancy

AXEL EXPERTISE
Société par Actions Simplifiée
au capital de 80 000 €
Siège social : 19 Avenue de la Fontenelle

88100 SAINT-DIE-DES-VOSGES

419 772 397 RCS EPINAL



RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES COMPTES ANNUELS

EXERCICE CLOS LE 30 JUIN 2022



Mesdames et Messieurs les Associés,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale Extraordinaire du 13 décembre 2017, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de la société AXEL EXPERTISE SAS relatifs à l'exercice clos le 30 juin 2022, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie «Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels» du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} juillet 2021 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.



Justification des appréciations

La crise mondiale liée à la pandémie de COVID-19 crée des conditions particulières pour la préparation et l'audit des comptes de cet exercice. En effet, cette crise et les mesures exceptionnelles prises dans le cadre de l'état d'urgence sanitaire induisent de multiples conséquences pour les entreprises, particulièrement sur leur activité et leur financement, ainsi que des incertitudes accrues sur leurs perspectives d'avenir. Certaines de ces mesures, telles que les restrictions de déplacement et le travail à distance, ont également eu une incidence sur l'organisation interne des entreprises et sur les modalités de mise en œuvre des audits.

C'est dans ce contexte complexe et évolutif que, en application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de Commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués, sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion de votre Président et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux associés.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-6 du Code de Commerce.

En application de la loi, nous nous sommes assurés que les diverses informations relatives aux prises de participation et de contrôle vous ont été communiquées dans le rapport de gestion.

Responsabilités de la Direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.



Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de la société à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider la société ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par votre Président.

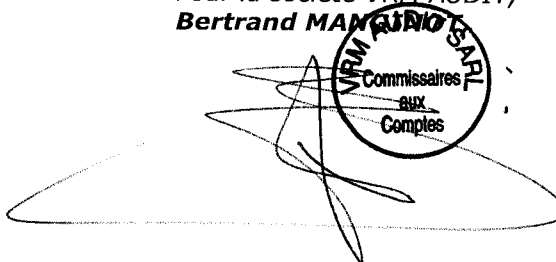
Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de Commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre société.

LUNEVILLE, le 7 décembre 2022

Pour la société VRM AUDIT,
Bertrand MANGINOT

A handwritten signature in black ink, consisting of a large loop and a trailing line, is written over a circular stamp. The stamp is black and white, with the text "VRM AUDIT SARL" around the top edge and "Commissaires aux Comptes" in the center.

① BILAN - ACTIF

DGFIP N° 2050 2022

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Durée de l'exercice exprimée en nombre de mois * 12				
Adresse de l'entreprise : 19 Ave de la Fontenelle		88100 SAINT DIE DES VOSGES				
Durée de l'exercice précédent * 12		Néant ☐				
Numéro SIRET * 4 1 9 7 7 2 3 9 7 0 0 0 1 6						
		Exercice N, SIRET, 30062022				
		N-1 30062021				
		Net 3				
		Net 4				
Capital souscrit non appelé (I)		AA				
ACTIF IMMOBILISE *	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	Frais d'établissement *	AB	AC		
		Frais de développement *	CX	CC		
		Concessions, brevets et droits similaires	AF	AC		
		Fonds commercial (1)	AH	AI		
		Autres immobilisations incorporelles	AJ	AK		
		Avances et acomptes sur immobilisations incorporelles	AL	AM		
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	Terrains	AN	AC		
		Constructions	AP	AC		
		Installations techniques, matériel et outillage industriels	AR	AS		
		Autres immobilisations corporelles	AT	AU		
		Immobilisations en cours	AV	AW		
		Avances et acomptes	AX	AY		
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES (2)	Participations évaluées selon la méthode de mise en équivalence	CS	CT		
		Autres participations	CU	CV	1 396 386	1 396 386
		Créances rattachées à des participations	BE	BC		
Autres titres immobilisés		BD	BE			
Prêts		BF	BG			
Autres immobilisations financières *		BH	BI			
TOTAL (II)		BJ	BK	1 396 386	1 396 386	
ACTIF CIRCULANT	STOCKS *	Matières premières, approvisionnements	BL	BM		
		En cours de production de biens	BN	BC		
		En cours de production de services	BP	BC		
		Produits intermédiaires et finis	BR	BS		
		Marchandises	BT	BU		
	CREANCES	Avances et acomptes versés sur commandes	BV	BW		
		Clients et comptes rattachés (3) *	BX	BY	34 231	18 721
		Autres créances (3)	BZ	CA	4 163	1 429
	DIVERS	Capital souscrit et appelé, non versé	CB	CC		
		Valcours mobilières de placement (dont actions propres :)	CD	CE	248 750	248 750
Disponibilités		CF	CG	578 779	575 080	
Charges constatées d'avance (3) *		CH	CI	819	819	
TOTAL (III)		CJ	CK	866 743	844 799	
Comptes de régularisation	Frais d'émission d'emprunt à étaler (IV)	CW				
	Primes de remboursement des obligations (V)	CM				
	Ecarts de conversion actif * (VI)	CN				
	TOTAL GENERAL (I à VI)	CO	IA	2 263 128	2 241 185	
Renvois : (1) Dont droit au bail :		(2) Part à moins d'un an des immobilisations financières nettes	CP	(3) Part à plus d'un an :	CR	
Cause de réserve de propriété : *		Immobiliations :	Stocks :	Créances :		

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032

2 BILAN - PASSIF avant répartition

DGFIP N° 2051 2022

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE			Néant ☐	
			Exercice N	Exercice N-1
CAPITAUX PROPRES	Capital social ou individuel (1) * (Dont versé : 80 000)	DA	80 000	80 000
	Primes d'émission, de fusion, d'apport, ...	DB	11 391	11 391
	Ecart de réévaluation (2) * (dont écart d'équivalence ☐ EK)	DC		
	Réserve légale (3)	DD	8 000	8 000
	Réserves statutaires ou contractuelles	DE		
	Réserves réglementées (3) * (Dont réserve spéciale des provisions pour fluctuation des cours ☐ B1)	DF		
	Autres réserves (Dont réserve relative à l'achat d'oeuvres originales d'artistes vivants* ☐ EJ)	DG	1 754 662	1 727 898
	Report à nouveau	DH		
	RESULTAT DE L'EXERCICE (bénéfice ou perte)	DI	363 108	376 764
	Subventions d'investissement	DJ		
	Provisions réglementées *	DK		
	TOTAL (I)	DL	2 217 161	2 204 053
	Autres fonds propres	Produit des émissions de titres participatifs	DM	
Avances conditionnées		DN		
TOTAL (II)		DO		
Provisions pour risques et charges	Provisions pour risques	DP		
	Provisions pour charges	DQ		
	TOTAL (III)	DR		
DETTES (4)	Emprunts obligataires convertibles	DS		
	Autres emprunts obligataires	DT		
	Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit (5)	DU		
	Emprunts et dettes financières divers (Dont emprunts participatifs ☐)	DV	6 960	7 176
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours	DW		
	Dettes fournisseurs et comptes rattachés	DX	11 067	2 929
	Dettes fiscales et sociales	DY	27 941	27 027
	Dettes sur immobilisations et comptes rattachés	DZ		
	Autres dettes	EA		
Compte régul.	EB			
	TOTAL (IV)	EC	45 967	37 132
	Ecart de conversion passif *	ED		
	TOTAL GENERAL (I à V)	EE	2 263 128	2 241 185
REVOIS	(1) Ecart de réévaluation incorporé au capital	1B		
	(2) Dont { Réserve spéciale de réévaluation (1959) Ecart de réévaluation libre Réserve de réévaluation (1976)	1C		
		1D		
		1E		
	(3) Dont réserve spéciale des plus-values à long terme *	EF		
	(4) Dettes et produits constatés d'avance à moins d'un an	EG	45 967	37 132
(5) Dont concours bancaires courants, et soldes créditeurs de banques et CCP	EH			

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

③

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (En liste)

DGFIP N° 2052 2022

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE		Exercice N				Exercice (N-1)		
		France		Exportations et livraisons intracommunautaires		Total		
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *	FA		FB		FC		
	Production vendue { biens* services *	FD		FE		FF		
		FG	168 427	FH		FI	168 427	
		FJ	168 427	FK		FL	168 427	
	Chiffres d'affaires nets*							
	Production stockée *							
	Production immobilisée *							
	Subventions d'exploitation							
	Reprises sur amortissements et provisions, transfert de charges * (9)							
	Autres produits (1) (11)						1	
Total des produits d'exploitation (2) (I)						FR	168 428	
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de marchandises (y compris droits de douane) *					FS		
	Variation de stock (marchandises) *					FT		
	Achats de matières premières et autres approvisionnements (y compris droits de douane) *					FU		
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *					FV		
	Autres achats et charges externes (3) (6 bis) *					FW	31 921	
	Impôts, taxes et versements assimilés *					FX	1 536	
	Salaires et traitements *					FY	103 027	
	Charges sociales (10)					FZ	40 648	
	DOTATIONS D'EXPLOITATION	Sur immobilisations { - dotations aux amortissements * - dotations aux provisions					GA	
							GB	
		Sur actif circulant : dotations aux provisions *					GC	
	Pour risques et charges : dotations aux provisions					GD		
	Autres charges (12)					GE	4	
	Total des charges d'exploitation (4) (II)						GF	177 136
	1 - RESULTAT D'EXPLOITATION (I-II)						GG	(8 708)
opérations en commun	Bénéfice attribué ou perte transférée *					GH		
	Perte supportée ou bénéfice transféré *					GI		
PRODUITS FINANCIERS	Produits financiers de participations (5)					GJ	374 594	
	Produits des autres valeurs mobilières et créances de l'actif immobilisé (5)					GK		
	Autres intérêts et produits assimilés (5)					GL		
	Reprises sur provisions et transferts de charges					GM	36 845	
	Différences positives de change					GN		
	Produits nets sur cessions de valeurs mobilières de placement					GO		
	Total des produits financiers (V)					GP	374 594	
CHARGES FINANCIÈRES	Dotations financières aux amortissements et provisions *					GQ		
	Intérêts et charges assimilées (6)					GR	352	
	Différences négatives de change					GS		
	Charges nettes sur cessions de valeurs mobilières de placement					GT		
Total des charges financières (VI)						GU	352	
2 - RESULTAT FINANCIER (V - VI)						GV	374 242	
3 - RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS (I - II + III - IV + V - VI)						GW	365 535	

(RENOIS : voir tableau n° 2033) * Des explications concernant cette rubrique sont données dans le module n° 2032.

4

COMPTE DE RESULTAT DE L'EXERCICE (Suite)

DGFIP N° 2053 2022

Désignation de l'entreprise SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐ *	
		Exercice N	Exercice N-1
PRODUITS EXCEPTIONNELS	Produits exceptionnels sur opérations de gestion	HA	
	Produits exceptionnels sur opérations en capital *	HB	139 835
	Reprises sur provisions et transferts de charges	HC	
	Total des produits exceptionnels (7) (VII)	HD	139 835
CHARGES EXCEPTIONNELLES	Charges exceptionnelles sur opérations de gestion (6 bis)	HE	
	Charges exceptionnelles sur opérations en capital *	HF	122 815
	Dotations exceptionnelles aux amortissements et provisions (6 ter)	HG	
	Total des charges exceptionnelles (7) (VIII)	HH	122 815
4 - RESULTAT EXCEPTIONNEL (VII - VIII)		HI	17 020
Participation des salariés aux résultats de l'entreprise (IX)		HJ	
Impôts sur les bénéfices * (X)		HK	2 427 2 203
TOTAL DES PRODUITS (I + III + V + VII)		HL	543 022 652 685
TOTAL DES CHARGES (II + IV + VI + VIII + IX + X)		HM	179 915 275 921
5 - BENEFICE OU PERTE (Total des produits - Total des charges)		HN	363 108 376 764
RENVIS	(1) Dont produits nets partiels sur opérations à long terme	HO	
	(2) Dont { produits de locations immobilières produits d'exploitation afférents à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HY	
	(3) Dont { - Crédit-bail mobilier * - Crédit-bail immobilier	IG	
	(4) Dont charges d'exploitation afférentes à des exercices antérieurs (à détailler au (8) ci-dessous)	HP	
	(5) Dont produits concernant les entreprises liées	HQ	
	(6) Dont intérêts concernant les entreprises liées	IH	
	(6bis) Dont dons faits aux organismes d'intérêt général (art. 238 bis du CGI)	IJ	374 594 333 306
	(6ter) Dont amortissement des souscriptions dans des PME innovantes (art. 219 quinquies I)	IK	
	(6quater) Dont amortissement exceptionnel de 25% des constructions nouvelles (art. 39 quinquies D)	HX	
	(9) Dont transferts de charges	RC	
	(10) Dont cotisations personnelles (dont montant des cotisations sociales obligatoires hors CSG/CRDS) A5	RD	
	(11) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (produits)	A1	
	(12) Dont redevances pour concessions de brevets, de licences (charges)	A2	
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A3		
(13) Dont primes et cotisations sociales personnelles facultatives A6 obligatoires A9 dont cotisations facultatives Madelin A7 dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite A8	A4		
(7) Détail des produits et charges exceptionnels (Si le nombre de lignes est insuffisant, reproduire le cadre (7) et le joindre en annexe) :		Exercice N	
		Charges exceptionnelles	Produits exceptionnels
Cf. état 2053-Détail des produits et charges exceptionnels			
(8) Détail des produits et charges sur exercices antérieurs :		Exercice N	
		Charges antérieures	Produits antérieurs

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2052.

(Ne pas reporter le montant des centimes)*

Désignation de l'entreprise		SAS AXEL EXPERTISE		Néant ☐						
CADRE A		IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice		Augmentations				
				1		2		3		
						Conséquences à une réévaluation pratiquée au cours de l'exercice ou résultant d'une mise en équivalence		Acquisitions, créations, apports et virements de poste à poste		
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		CZ		D8		D9	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		KD		KE		KF	
CORPORELLES	Terrains				KG		KH		KI	
	Constructions	Sur sol propre	[Dont Composants	L9		KI		KK		KL
		Sur sol d'autrui	[Dont Composants	M1		KM		KN		KO
		Installations générales, agencements * et aménagements des constructions	[Dont Composants	M2		KP		KQ		KR
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels	[Dont Composants	M3		KS		KT		KU
		Installations générales, agencements, aménagements divers *				KV		KW		KX
		Matériel de transport *				KY		KZ		LA
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et mobilier informatique				LB		LC		LD
		Emballages récupérables et divers *				LE		LF		LG
		Immobilisations corporelles en cours				LH		LI		LJ
	Avances et acomptes				LK		LL		LM	
	TOTAL III				LN		LO		LP	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				8G		8M		8T
		Autres participations				8U	1 396 386	8V		8W
Autres titres immobilisés				1P		1R		1S		
Prêts et autres immobilisations financières				1T		1U		1V		
TOTAL IV				LQ	1 396 386	LR		LS		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				ØG	1 396 386	ØH		ØJ		
CADRE B		IMMOBILISATIONS		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice		Réévaluation légale * ou évaluation par mise en équivalence		
				par virement de poste à poste		3		4		
				par cession de biens ou mise en service ou résiliation d'une mise en équivalence						
INCORP.	Frais d'établissement et de développement		TOTAL I		IN		DØ		D7	
	Autres postes d'immobilisations incorporelles		TOTAL II		IO		LW		IX	
CORPORELLES	Terrains				IP		LY		LZ	
	Constructions	Sur sol propre			IQ		MA		MC	
		Sur sol d'autrui			IR		MD		MF	
		Inst. gales, agencés et am. des constructions			IS		MG		MI	
	Autres immobilisations corporelles	Installations techniques, matériel et outillage industriels			IT		MJ		ML	
		Inst. gales, agencés, aménagements divers			IU		MM		MO	
		Matériel de transport			IV		MP		MR	
	Autres immobilisations corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier			IW		MS		MU	
		Emballages récupérables et divers *			IX		MV		MX	
		Immobilisations corporelles en cours			MY		MZ		NB	
	Avances et acomptes				NC		NE		NF	
	TOTAL III				IY		NH		NI	
	FINANCIERES	Participations évaluées par mise en équivalence				IZ		M7		ØW
		Autres participations				IØ		ØY	1 396 386	ØZ
Autres titres immobilisés				I1		2C		2D		
Prêts et autres immobilisations financières				I2		2F		2G		
TOTAL IV				I3		NK	1 396 386	2H		
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)				I4		ØK	1 396 386	ØM		

Désignation de l'entreprise : SAS AXEL EXPERTISE										Néant ☐	
CADRE A											
SITUATIONS ET MOUVEMENTS DE L'EXERCICE DES AMORTISSEMENTS TECHNIQUES (OU VENANT EN DIMINUTION DE L'ACTIF) *											
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements au début de l'exercice		Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements affectés aux éléments sortis de l'actif et reprises		Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
Frais établissement et développement			CY		EL		EM		EN		
Fonds commercial			RE		RF		RI		RJ		
Autres immobilisations incorporelles			PE		PF		PG		PH		
TOTAL I			RK		RM		RN		RO		
Terrains			PI		PJ		PK		PL		
Constructions	Sur sol propre		PM		PN		PO		PQ		
	Sur sol d'autrui		PR		PS		PT		PU		
	Inst. générales, agencements et aménagements des constructions		PV		PW		PX		PY		
Installations techniques, matériel et outillage industriels			PZ		QA		QB		QC		
Autres immobilisations	Inst. générales, agencements, aménagements divers		QD		QE		QF		QG		
	Matériel de transport		QH		QI		QJ		QK		
corporelles	Matériel de bureau et informatique, mobilier		QL		QM		QN		QO		
	Emballages récupérables et divers		QP		QR		QS		QT		
	TOTAL II		QU		QV		QW		QX		
TOTAL GENERAL (I + II)			ØN		ØP		ØQ		ØR		
CADRE B											
VENTILATION DES MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DEROGATOIRES											
Immobilisations amortissables		DOTATIONS			REPRISES			Mouvement net des amortissements à la fin de l'exercice			
		Colonne 1 Différentiel de durée et autres	Colonne 2 Mode dégressif	Colonne 3 Amortissement fiscal exceptionnel	Colonne 4 Différentiel de durée et autres	Colonne 5 Mode dégressif	Colonne 6 Amortissement fiscal exceptionnel				
Frais établissements		M9	N1	N2	N3	N4	N5	N6			
Fonds commercial		RP	RQ	RR	RS	RT	RU	RV			
Autres immob. incorporelles		N7	N8	P6	P7		P9	Q1			
TOTAL I		RW	RX	RY	RZ		SC	SD			
Terrains		Q2	Q3	Q4	Q5		Q7	Q8			
Constructions	Sur sol propre	Q9	R1	R2	R3		R5	R6			
	Sur sol d'autrui	R7	R8	R9	S1		S3	S4			
	Inst. gales, agenc. et am. des const.	S5	S6	S7	S8		T1	T2			
Inst. techniques mat. et outillage		T3	T4	T5	T6		T7	T8			
Autres immob. corporelles	Inst. gales, agenc. am. divers	U1	U2	U3	U4		U5	U6			
	Matériel de transport	U8	U9	V1	V2		V3	V4			
	Mat. bureau et inform. mobilier	V6	V7	V8	V9		W1	W2			
	Emballages récup. et divers	W4	W5	W6	W7		W8	W9			
TOTAL II		X2	X3	X4	X5		X7	X8			
Frais d'acquisition de titres de participations		NL			NM			NO			
TOTAL III											
Total général (I + II + III)		NP	NQ	NR	NS	NT	NU	NV			
Total général non ventilé (NP + NQ + NR)		NW	Total général non ventilé (NS + NT + NU)		NY	Total général non ventilé (NW - NY)		NZ			
CADRE C											
MOUVEMENTS DE L'EXERCICE AFFECTANT LES CHARGES REPARTIES SUR PLUSIEURS EXERCICES *				Montant net au début de l'exercice		Augmentations		Dotations de l'exercice aux amortissements		Montant net à la fin de l'exercice	
Frais d'émission d'emprunt à étaler								Z9		Z8	
Primes de remboursement des obligations								SP		SR	

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Désignation de l'entreprise : **SAS AXEL EXPERTISE**

Néant ☐ *

Nature des provisions		Montant au début de l'exercice 1	AUGMENTATIONS: Dotations de l'exercice 2	DIMINUTIONS: Reprises de l'exercice 3	Montant à la fin de l'exercice 4
Provisions réglementées	Provisions pour reconstitution des gisements miniers et pétroliers *	3T	TA	TB	TC
	Provisions pour investissement (art. 237 bis A-II) *	3U	TD	TE	TF
	Provisions pour hausse des prix (1) *	3V	TG	TH	TI
	Amortissements dérogatoires	3X	TM	TN	TO
	Dont majorations exceptionnelles de 30%	D3	D4	D5	D6
	Provisions pour prêts d'installation (art. 39 quinquies H du CGI)	IJ	IK	IL	IM
	Autres provisions réglementées (1)	3Y	TP	TO	TR
	TOTAL I	3Z	TS	TT	TU
Provisions pour risques et charges	Provisions pour litiges	4A	4B	4C	4D
	Provisions pour garanties données aux clients	4E	4F	4G	4H
	Provisions pour pertes sur marchés à terme	4J	4K	4L	4M
	Provisions pour amendes et pénalités	4N	4P	4R	4S
	Provisions pour pertes de change	4T	4U	4V	4W
	Provisions pour pensions et obligations similaires	4X	4Y	4Z	5A
	Provisions pour impôts (1)	5B	5C	5D	5E
	Provisions pour renouvellement des immobilisations *	5F	5H	5J	5K
	Provisions pour gros entretien et grandes révisions	EO	EP	EQ	ER
	Provisions pour charges sociales et fiscales sur congés à payer *	5R	5S	5T	5U
	Autres provisions pour risques et charges (1)	5V	5W	5X	5Y
	TOTAL II	5Z	TV	TW	TX
Provisions pour dépréciation	sur immobilisations { - incorporelles - corporelles - titres mis en équivalence - titres de participation - autres immobilisations financières (1) *	6A	6B	6C	6D
		6E	6F	6G	6H
		Ø2	Ø3	Ø4	Ø5
		9U	9V	9W	9X
		Ø6	Ø7	Ø8	Ø9
	Sur stocks et en cours	6N	6P	6R	6S
	Sur comptes clients	6T	6U	6V	6W
	Autres provisions pour dépréciation (1) *	6X	6Y	6Z	7A
	TOTAL III	7B	TY	TZ	UA
	TOTAL GENERAL (I + II + III)	7C	UB	UC	UD
	Dont dotations et reprises { - d'exploitation - financières - exceptionnelles	UE	UF	UH	
		UG	UH		
		UJ	UK		

Titres mis en équivalence : montant de la dépréciation à la clôture de l'exercice calculé selon les règles prévues à l'article 39-1-5e du C.G.I.

10

(1) à détailler sur feuillet séparé selon l'année de constitution de la provision ou selon l'objet de la provision.

NOTA : Les charges à payer ne doivent pas être mentionnées sur ce tableau mais être ventilées sur l'état détaillé des charges à payer dont la production est prévue par l'article 38 II de l'annexe III au CGI.

* Des explications concernant cette rubrique sont données dans la notice n° 2032.

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

Le bilan de l'exercice présente un total de 2 263 128 euros.

Le compte de résultat, présenté sous forme de liste, affiche un total produits de 543 022 euros et un total charges de 179 915 euros, dégageant ainsi un résultat de 363 108 euros.

L'exercice considéré débute le 01/07/2021 et finit le 30/06/2022.
Il a une durée de 12 mois.

Les conventions générales comptables ont été appliquées conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation.
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre.
- indépendance des exercices.

Les comptes de l'exercice ont été arrêtés en appliquant les dispositions des règlements N° 2002-10 et 2004-06 du Comité de la Réglementation Comptable relatifs aux apais. 

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Changement de méthodes

Aucun changement dans les méthodes d'évaluation et dans les méthodes de présentation n'a été apporté.

Les principales méthodes utilisées sont :

Participations, autres titres immobilisés, valeurs mobilières de placement

La valeur brute est constituée par le coût d'achat hors frais accessoires. Lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute, une provision pour dépréciation est constituée du montant de la différence.

Créances et dettes

Les créances et les dettes ont été évaluées pour leur valeur nominale.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire des créances est inférieure à leur valeur comptable.

Les créances clients présentées dans le tableau de financement, ont été retenues pour leur

Règles et Méthodes Comptables

Etat exprimé en euros

valeur brute, conformément aux principes comptables.

Faits caractéristiques de l'exercice

La crise sanitaire du COVID-19 n'a pas impacté les comptes 2021-2022.



Capital social

Etat exprimé en euros

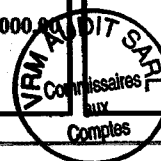
30/06/2022

Nombre

Val. Nominale

Montant

ACTIONS / PARTS SOCIALES				
	Du capital social début exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00
	Emises pendant l'exercice			
	Remboursées pendant l'exercice			
	Du capital social fin d'exercice	4 000,00	20,0000	80 000,00



Charges à payer

Etat exprimé en euros

30/06/2022

Total des Charges à payer		7 678
Emprunts et dettes financières divers <i>INT COURUS A PAYER</i>	352	352
Dettes fournisseurs et comptes rattachés <i>FAC NON PARV-FOURNISSEURS</i>	2 967	2 967
Dettes fiscales et sociales <i>PROVISION POUR PRIMES</i> <i>PROV CHARGES SOCIALES / PRIMES</i> <i>ETAT TAXES ET CHARGES A PAYER</i>	3 000 1 200 160	4 360



Produits à recevoir

Etat exprimé en euros		30/06/2022
Total des Produits à recevoir		12 016
Autres créances clients		12 016
FACTURES A ETABLIR	12 016	



Charges constatées d'avance

Etat exprimé en euros		Période	Montants	30/06/2022
Charges constatées d'avance - EXPLOITATION				819
COTISATIONS ORDRE ET CRCC			819	
Charges constatées d'avance - FINANCIERES				
Charges constatées d'avance - EXCEPTIONNELLES				
TOTAL				819



Effectif moyen

		30/06/2022	Interne	Externe
EFFECTIF MOYEN PAR CATEGORIE	Cadres & professions intellectuelles supérieures		2	
	Professions intermédiaires			
	Employés			
	Ouvriers			
	TOTAL		2	



Eléments relevant de plusieurs postes du bilan

Etat exprimé en euros	30/06/2022	Entreprises liées	Entreprises avec un lien de participation	Dettes, créances représentées par effets de commerce
Bilan Actif				
Capital souscrit non appelé				
Actif immobilisé				
Avances, acomptes sur immobilisations incorporelles				
Avances, acomptes sur immobilisations corporelles				
Participations		1 396 386		
Créances sur participations				
Prêts				
Autres titres immobilisés				
Autres immobilisations financières				
Actif circulant				
Avances, acomptes versés sur commandes				
Clients et comptes rattachés		34 231		
Autres créances		2 354		
Capital souscrit appelé non versé				
Valeurs mobilières de placement				
Disponibilités				
Bilan Passif				
Dettes				
Emprunts obligataires convertibles				
Autres emprunts obligataires				
Emprunts et dettes envers établissements de crédits				
Emprunts et dettes financières divers				
Avances, acomptes reçus sur commandes				
Dettes fournisseurs comptes rattachés				
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes				



Engagements financiers

Etat exprimé en euros		30/06/2022	Engagements financiers donnés	Engagements financiers reçus
Effets escomptés non échus				
Avals, cautions et garanties				
Engagements de crédit-bail				
Engagements en pensions, retraite et assimilés				
Autres engagements				
Total des engagements financiers (1)				
(1) Dont concernant :				
Les dirigeants				
Les filiales				
Les participations				
Les autres entreprises liées				

ANNEXE - Elément 15

Filiales et participations

Etat exprimé en euros		Capitaux propres	Quote-part détenue en pourcentage	Résultat du dernier exercice clos
30/06/2022				
A. Renseignements détaillés				
1. Filiales (Plus de 50 %)				
SA SOFILOR (30-06-2021)		1 421 071	99,73	300 752
SAS AUDEXCO (30-06-2022)		364 704	80,08	70 616
SARL CGI (30-06-2022)		169 541	100,00	43 477
SAS SOFIDEO (30-09-2021)		436 629	99,96	59 716
				
B. Renseignements globaux				
1. Filiales non reprises en A.				
a) françaises :				
b) étrangères				
2. Participations non reprises en A.				
a) françaises				
b) étrangères				